

L'habilitation électrique

Fin 2011, une nouvelle réglementation entre en vigueur. Elle précise le type d'habilitation que tout salarié confronté à un risque électrique doit posséder pour exercer son métier. L'Afpa, premier organisme de formation continue en France, vous accompagne avec un dispositif dédié de formation et d'évaluation sur toute la France.

Travailler au contact d'installation ou appareil électrique comporte des risques. Afin de miser sur la sécurité, il est important de former votre personnel et, ainsi, prévenir tout risque lié à l'exécution des tâches au voisinage ou sur les ouvrages électriques. Suite à cette formation, vous pourrez alors délivrer aux agents concernés une habilitation électrique. Elle est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité son travail.

Qui est concerné ?

- Toute personne devant accéder à un local ou à un emplacement réservé aux électriciens.
- Toute personne devant entreprendre, exécuter ou suivre des travaux d'ordre électrique.
- Toute personne devant réaliser des manœuvres sur une installation électrique.



Raccordement d'un appareillage hors tension.

- Toute personne devant réaliser des interventions électriques (dépannage...).

L'organisme évaluateur Afpa* pour la délivrance des attestations d'aptitude, est engagée dans une démarche de certification, avec Bureau veritas Certification.

Partenaire des entreprises, elle offre plus de 300 formations dans plus de 11 secteurs ainsi que 90 formations réglementaires. L'Afpa c'est aussi :

- 9 formations conformes aux nouvelles exigences réglementaires ;
- 82 campus équipés de plateaux techniques ;
- 250 formateurs habilités ;
- Des travaux pratiques en salle et sur site.

Les formations réglementaires Afpa

« Habilitation électrique »

Les neuf formations réglementaires Afpa s'adressent au personnel non électricien, exécutant électricien, chargé de travaux, chargé de consignation, agent de nettoyage sous tension, menuisiers, peintres, plaquistes, etc.

www.afpa.fr/formations/habilitation-electrique.html?xtor=AD-299

* Afpa : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Légifrance : Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022845983&dateTexte=&categorieLien=id

Préventionbtp.fr

www.preventionbtp.fr/droit/l_habilitation_electrique_devient_imperative



RUBRIQUE RÉALISÉE EN COLLABORATION AVEC